



## Téléservice : Assistance pour votre demande d'autorisation d'urbanisme

Ministère chargé de l'urbanisme

Ce service a pour objet de vous orienter dans la constitution de votre dossier de demande d'autorisation d'urbanisme en suivant 5 étapes :

1. Vous décrivez votre projet.
2. Le service sélectionne les informations que vous devez renseigner.
3. Le service vous indique la liste des pièces que vous devez joindre à votre dossier, avec les caractéristiques attendues pour chacune des pièces.
4. Vous pouvez visualiser et télécharger le formulaire en ligne finalisé.
5. Si votre commune est raccordée, vous pouvez télétransmettre le dossier.

Les informations seront enregistrées automatiquement au fur et à mesure de votre démarche sur votre compte Service-Public. Vous pourrez vous interrompre à tout moment et reprendre la démarche plus tard.

**▲ Attention :** la démarche ne fonctionne pas sous Internet Explorer 11.

Accéder au  
service en ligne ↗

(<https://www.service-public.fr/compte/activer-un-espace-particulier?lienDemarche=https://psl.service-public.fr/mademarche/DAUA/demarche>)

Vérfié le 19 novembre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

### PARTICULIERS

- Certificat d'urbanisme (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1633>)
- Déclaration préalable de travaux (DP) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578>)
- Permis d'aménager (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17665>)
- Permis de construire (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1986>)
- Permis de construire, déclaration préalable... Qui peut déposer une demande ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35349>)
- Permis de démolir (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17669>)
- Quelles précautions prendre avant l'achat d'un terrain en lotissement ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34339>)

### PROFESSIONNELS

- Établissement recevant du public (ERP) : procédures d'autorisation de travaux (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31687>)
- Permis de construire d'un bâtiment professionnel, commercial ou agricole (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F34671>)
- Peut-on transformer un logement en local professionnel ? (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F2751>)